



## Adresse non reconnue - mairie

-----  
Par bapades56

Bonjour,

Une question concernant l'urbanisme et les adresses non reconnues.

Nous avons acheté une parcelle pour y faire construire notre maison. Cette parcelle était une seule et même parcelle qui a été divisée en 2. A gauche de la parcelle il y a déjà une maison numérotée au n° 10 de la rue.

- Le permis de construire a été noté comme étant au numéro 10 car il n'y avait pas encore de certificat de numérotage.
- Lors de la vente un certificat de numérotage a été annexé au dossier. Notre parcelle est désormais au numéro 12.

La construction touche à sa fin.

Le n° 12 n'est référencé par aucun organisme : la poste, SFR, orange - entre autres - ne trouvent pas notre adresse.

Pour les organismes, notre maison est construite au n°10.

Ce qui rend impossible l'éligibilité à la fibre et le transfert du courrier de notre ancienne adresse à la nouvelle.

La mairie aurait-elle loupée une démarche ?

Merci

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Interrogez la mairie pour savoir si elle a envoyé un certificat à chaque concessionnaire. Il est aussi possible que ce soit à vous de le faire.